



Le Mont-sur-Lausanne, le 1^{er} février 2021

Votation référendaire

Lignum soutient la nouvelle loi sur le CO₂

Une politique climatique ambitieuse ouvre des perspectives pour une économie durable et à faible émission de gaz à effet de serre. Lignum, l'association faîtière de l'économie de la forêt et du bois suisse, est favorable à la révision totale de la loi sur le CO₂. Les forêts et le bois contribuent déjà de manière significative à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. L'économie de la forêt et du bois est déterminée et apte à œuvrer encore bien davantage en faveur du climat.

L'économie de la forêt et du bois suisse se considère comme un levier important dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient donc la loi révisée sur le CO₂ qui a été adoptée par le Parlement fédéral lors du vote final du 25 septembre 2020. Un comité économique, majoritairement composé d'associations issues des secteurs pétroliers et des transports motorisés, a déposé un référendum contre ce projet de loi. Le texte du référendum devrait être soumis au vote populaire le 13 juin prochain.

De nombreux autres secteurs économiques suisses soutiennent cependant le résultat de la consultation parlementaire, car il offre une sécurité de planification et d'investissement et ouvre des possibilités de croissance pour les industries durables. Lignum, en qualité d'association faîtière de l'économie de la forêt et du bois, partage ce point de vue, tout comme bon nombre d'importantes organisations du secteur de la construction.

Le secteur suisse de la forêt et du bois est l'un des principaux axes de transition pour passer d'une économie basée sur les énergies fossiles à une bioéconomie dans laquelle les matières premières renouvelables substituent les ressources pétrolières. Les ressources naturelles que sont la forêt et le bois lient d'importantes quantités de dioxyde de carbone prélevées dans l'air et agissent ainsi tel un puits de CO₂. Grâce à une gestion des forêts et à une transformation du bois régionales, la filière bois crée des emplois et de la valeur ajoutée également dans les régions périphériques. Elle génère des produits écologiques et économes en énergie, transportés sur de courtes distances, et offre des systèmes constructifs performants et particulièrement respectueux du climat.

En Suisse, les bâtiments représentent toujours près d'un quart des émissions totales de gaz à effet de serre. Une utilisation accrue du bois dans la construction en substitution aux matériaux à fort contenu énergétique et qui portent atteinte au climat, permettrait de réduire notablement les émissions de CO₂. Cette réduction peut être atteinte tant pour les nouvelles constructions que pour les rénovations, secteur clé de la transition énergétique à l'important potentiel de développement induit par la nécessité de densification. Le bois est donc un élément indispensable pour un parc immobilier suisse respectueux du climat.

Prestations de la forêt et du bois en faveur du climat

La forêt et le bois contribuent activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en substituant des matériaux à fortes émissions de CO₂, ainsi que les combustibles fossiles.

L'économie de la forêt et du bois réduit les émissions de CO₂ du parc immobilier grâce à des bâtiments à haute efficacité énergétique. Enfin, le bois stocke le CO₂ à la fois en forêt et dans le bois mis en œuvre, notamment dans le cadre d'une valorisation active de la forêt.

Les arbres captent le CO₂ de l'atmosphère lors du processus de photosynthèse et fixent le carbone pour constituer le bois, alors que l'oxygène est libéré. Un mètre cube de bois capte environ une tonne de CO₂. La forêt suisse lie environ 10 millions de tonnes de CO₂ par an rien que pendant la croissance du bois. Si le bois est récolté et transformé en produits durables tels que des bâtiments, le CO₂ qui y est stocké reste fixé pendant des décennies, voire des siècles. Dans cette intervalle, la forêt peut continuellement absorber à nouveau du CO₂.

L'effet de puits de carbone du bois utilisé dans la construction peut déjà être crédité en vertu de la loi suisse sur le CO₂ du 23.12.2011, toujours en vigueur (art. 14). La loi sur le CO₂ du 25.9.2020 soumise au vote référendaire, précise à l'article 5 que: « Est également considéré comme des réductions d'émissions le renforcement des capacités des puits de carbone, en particulier au moyen de la séquestration biologique dans la forêt et les sols ainsi que dans les produits en bois ». Si l'on considère que la part de marché du bois dans la construction est seulement d'environ 15 %, le stockage de CO₂ dans du bois d'œuvre peut encore fortement croître par une utilisation accrue de cette matière première renouvelable et ainsi contribuer de manière significative aux objectifs climatiques de la Suisse.

Cependant, l'utilisation la plus durable du bois dans la construction est la substitution des matériaux de construction conventionnels. Dans l'ensemble, la fabrication de la plupart des produits en bois nécessite bien moins d'énergie que celle de leurs homologues traditionnels. L'émission de gaz à effet de serre est ainsi considérablement réduite. La valorisation énergétique du bois à la fin de son utilisation matérielle remplace encore une fois des combustibles fossiles. Ainsi, un mètre cube de bois en tant que substitut de matériaux conventionnels défavorables au climat évite l'émission de plus d'une tonne de CO₂.

Publication

[Effets de l'économie forestière et de l'industrie du bois suisses sur le CO2 \(Résumé\)](#), Office fédéral de l'environnement OFEV 2007

Lignum, Economie suisse du bois est l'organisation faitière de l'économie suisse forêt-bois. Elle réunit toute les associations et organisations importantes de la filière, les instituts de recherche et de formation, les corporations publiques ainsi qu'un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs. S'ajoute à cela une vingtaine de Communautés d'action régionale de Lignum. Lignum offre des services dans les domaines de la technique et de la communication dans toutes les régions de Suisse. L'économie du bois représente 80'000 postes de travail allant de la matière première à l'utilisateur final. Elle regroupe l'économie forestière, les scieries, le commerce, les matériaux dérivés du bois, la charpente, la menuiserie et la fabrication de meubles.

Organisations et associations réunies sous l'égide de Lignum :

Dérivés du bois suisse DBS / Forêt Suisse – Association des propriétaires forestiers / FRECEM Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie / Holzbau Schweiz / IBS Industrie du bois Suisse / VSSM Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten

Association suisse du placage / Entrepreneurs forestiers Suisse / IG Blockbau / ISP Communauté d'Intérêts marché Suisse du Parquet / PFB Propriétaires de forêts bernois / STE Swiss Timber Engineers / VGQ Association suisse pour des maisons de qualité contrôlée / VSH Association suisse des raboteries

Visitez le "service de presse bois" sur www.lignum.ch

Pour de plus amples informations :

Sandra Bulet
Directrice
Lignum Economie suisse du bois
Mobile +41 78 734 60 34
sandra.bulet@lignum.ch

Michael Meuter
Information + RP
Lignum Economie suisse du bois
Mobile +41 79 469 82 17
michael.meuter@lignum.ch